

MAIRIE
DE
LONS-LE-SAUNIER

CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DU JURA



PM/JF

Arrêté P.2021-015

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Madame Anne PERRIN



Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la délibération 2020-035 du 04 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de Madame **Anne PERRIN**, Adjointe,
- CONSIDERANT parfois l'empêchement de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné subdélégation de fonctions à **Madame Anne PERRIN**, Adjointe, pour ester en justice au nom de la commune et notamment pour déposer plainte.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Ville de Lons-le-Saunier

5.4 Délégations de fonctions

Lons-le-Saunier, le 10 février 2021

Signature :



Paraphe :

AP

Le Maire,

Jean-Yves RAVIER

